

Communiqué de presse

Bruxelles, le 18 octobre 2021

Publication du rapport annuel de surveillance de l'AFCN

Une attention toute particulière a été accordée à la simplification administrative et à la clarté

L'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN) est chargée de la surveillance des rejets radioactifs des grands sites nucléaires en Belgique et mesure les niveaux de radioactivité dans l'environnement. Elle protège ainsi la population, les travailleurs et l'environnement contre les risques des rayonnements ionisants. Les mesures réalisées en 2020 n'ont révélé aucun problème particulier. L'AFCN a publié ces mesures dans son rapport annuel de surveillance et s'est focalisée sur la clarté des informations de cette édition afin qu'elles soient accessibles à tout le monde, y compris aux personnes sans formation scientifique.

La radioactivité est présente naturellement partout, dans le corps humain et dans tout ce qui nous entoure. La radioactivité peut aussi être générée par des activités humaines, telles que les applications radiologiques en médecine nucléaire ou l'exploitation de réacteurs nucléaires. L'AFCN surveille les sites nucléaires importants* et la quantité de leurs émissions radioactives dans l'environnement qui doivent respecter des limites fixées dans leurs autorisations. L'AFCN surveille également dans l'ensemble du pays le niveau de radioactivité artificielle et naturelle dans l'air, la pluie, les eaux de surface, l'eau potable, les sols, les sédiments des fleuves et rivières, la région côtière et l'alimentation. De cette manière, ce double contrôle permet de s'assurer que d'éventuels rejets radioactifs n'ont pas d'impact sur la population et l'environnement.

Les rayonnements ionisants sont invisibles, inodores, imperceptibles et inaudibles, mais ils peuvent être mesurés. L'AFCN base sa surveillance radiologique sur deux méthodes : d'une part, la mesure en continu de la radioactivité ambiante grâce au réseau de mesure automatique TELERAD** et, d'autre part, des contrôles ponctuels sous forme d'échantillonnages ou de prises de mesures réalisées sur le terrain. Les exploitants des installations nucléaires importantes sont, en outre, tenus de contrôler leurs rejets radioactifs et de les déclarer chaque mois à l'AFCN.

Les mesures de 2020 n'ont pas révélé de problème spécifique sur le territoire belge. Les principaux sites à tenir à l'œil restent les sites connus présentant une contamination radioactive historique, notamment en Campine. Ces sites font l'objet d'une surveillance renforcée de l'AFCN qui cherche activement des solutions durables avec tous les acteurs concernés.

Focus sur les tendances et conclusions

Le rapport de surveillance radiologique a fait peau neuve cette année et combine désormais les résultats de la surveillance environnementale de l'AFCN et les données relatives aux rejets des sites nucléaires importants de notre pays, qui étaient auparavant éparpillés dans plusieurs rapports distincts. Le [nouveau rapport](#) se concentre sur les tendances et les conclusions, tout en établissant des liens entre les différents domaines relevant de la compétence de l'AFCN. L'intention est de rendre ce nouveau rapport plus accessible à tous, y compris aux personnes sans formation scientifique. Les personnes souhaitant consulter plus de détails et les résultats précis des mesures peuvent désormais les trouver dans une annexe au rapport.

* Les sites nucléaires importants en Belgique : les centrales nucléaires de Tihange et Doel, l'IRE à Fleurus (Institut national des Radioéléments – production d'isotopes, principalement pour des applications médicales), SCK CEN à Mol (centre de recherche), JRC-Geel (Joint Research Centre à Geel – centre de recherche de la Commission européenne) et Belgoprocess à Mol/Dessel (traitement et entreposage des déchets nucléaires).

** TELERAD est un réseau automatique de télémessure de la radioactivité sur le territoire belge. Il se compose de plus de 250 balises mesurant en continu la radioactivité dans toute la Belgique. Ces balises sont reliées à un système centralisé qui est automatiquement alerté en cas de dépassement d'une valeur seuil de radioactivité. L'AFCN surveille les valeurs de mesure 24h/24 et veille ainsi sur l'environnement et la santé de la population. L'AFCN publie également les valeurs de mesure en temps réel sur www.telerad.be.

Contact :

Porte-parole : Louise Lienard – tél : +32 (0)2 289 20 85 – e-mail : louise.lienard@fanc.fgov.be
www.afcn.fgov.be
@FANC_AFCN

L'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN) est le régulateur belge du secteur nucléaire. L'Agence est une institution publique parastatale de catégorie C, dotée de la personnalité juridique. Elle a été créée dans le cadre de la loi du 15 avril 1994 relative à la protection de la population et de l'environnement contre les dangers résultant des rayonnements ionisants sur le territoire belge. L'Agence est sous la tutelle du ministre de l'Intérieur. **L'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN) a pour mission de veiller à ce que la population, les travailleurs et l'environnement soient protégés d'une manière efficace contre le danger des rayonnements ionisants.**